

## ASSURANCE MALADIE GRAVE TRANSITION

# Pour préserver votre revenu de retraite

## Une protection en cas de maladie grave...

### Voici l'histoire de Jacques

Jacques a 40 ans et est contrôleur aérien. Il prévoit verser à son REER une cotisation annuelle de 2 000 \$ jusqu'à 65 ans. Toutefois, à l'âge de 52 ans, il subit un infarctus. Il cesse donc ses cotisations pendant trois ans et doit effectuer un retrait de 25 000 \$\* de son REER pour combler une perte de revenu et s'offrir des soins à domicile.

### Voyons comment une protection en cas de maladie grave aurait pu changer l'avenir de Jacques.

Protection en cas de maladie grave	Non	Oui
Cotisations REER	2 000 \$	1 285 \$
Prime annuelle d'assurance maladie grave	s. o.	715 \$**
Valeur du REER à 65 ans <sup>(1)</sup>	42 302 \$	64 396 \$ <sup>(2)</sup> ← + 22 094 \$
Revenu annuel à la retraite (pendant 20 ans)	3 233 \$	4 921 \$
Prestation pour maladie grave	s. o.	25 000 \$

<sup>(1)</sup> En supposant un taux de rendement annualisé de 5 %

<sup>(2)</sup> Jacques n'a pas été forcé de suspendre ses cotisations ni de retirer 25 000 \$ de son REER.

### Comparons les trois situations possibles

Protection en cas de maladie grave	Non	Oui	
		Jacques est atteint d'une maladie grave	Jacques n'est pas atteint d'une maladie grave
Valeur du REER à 65 ans	42 302 \$	64 396 \$	64 396 \$
Prestation pour maladie grave	s. o.	25 000 \$	-
Remboursement flexible des primes	s. o.	-	24 302 \$
Total	42 302 \$	89 396 \$	88 698 \$

## Et vous, que choisiriez-vous?

Aujourd'hui, vous êtes en bonne santé. Votre santé financière se porte bien également. Vous contribuez à votre REER depuis plusieurs années et vous prévoyez vous retirer du marché du travail au plus tard à 65 ans.

\* Dans l'exemple, aucun impôt n'a été calculé sur le retrait de 25 000 \$ puisque le remboursement d'impôt sur les cotisations REER n'a pas été pris en considération.

\*\* Protection Transition T100 de 25 000 \$ avec remboursement flexible des primes après 15 ans



## UNE PROTECTION EN CAS DE MALADIE GRAVE... pour préserver votre revenu de retraite



### Voici l'histoire de Sandra

Sandra a 25 ans et est infirmière. Elle verse 3 000 \$ dans son REER chaque année. Malheureusement, Sandra reçoit un diagnostic de cancer à l'âge de 42 ans. Elle doit cesser ses cotisations pour une période de cinq ans et retirer un montant de 50 000 \$\* pour défrayer des coûts de médicaments, compenser sa perte de revenu et assumer d'autres dépenses imprévues.

### Voyons comment une protection en cas de maladie grave aurait pu changer l'avenir de Sandra.

Protection en cas de maladie grave	Non	Oui
Cotisations REER	3 000 \$	2 415 \$
Prime annuelle d'assurance maladie grave	s. o.	585 \$**
Valeur du REER à 65 ans <sup>(1)</sup>	185 054 \$	306 318 \$ <sup>(2)</sup> ← + 121 264 \$
Revenu annuel à la retraite (pendant 20 ans)	14 142 \$	23 409 \$
Prestation pour maladie grave	s. o.	50 000 \$

<sup>(1)</sup> En supposant un taux de rendement annualisé de 5 %

<sup>(2)</sup> Sandra n'a pas été forcée de suspendre ses cotisations ni de retirer 50 000 \$ de son REER.

### Comparons les trois situations possibles

Protection en cas de maladie grave	Non	Oui	
		Sandra est atteinte d'une maladie grave	Sandra n'est pas atteinte d'une maladie grave
Valeur du REER à 65 ans	185 054 \$	306 318 \$	306 318 \$
Prestation pour maladie grave	s. o.	50 000 \$	-
Remboursement flexible des primes	s. o.	-	19 907 \$
<b>Total</b>	<b>185 054 \$</b>	<b>356 318 \$</b>	<b>326 225 \$</b>

\* Dans l'exemple, aucun impôt n'a été calculé sur le retrait de 50 000 \$ puisque le remboursement d'impôt sur les cotisations REER n'a pas été pris en considération.

\*\* Protection Transition T100 de 50 000 \$ avec remboursement flexible des primes après 15 ans

## Et vous, que choisiriez-vous?

[www.inalco.com](http://www.inalco.com)

L'éléphant,  
symbole de nos 100 ans  
de force et de solidité.

